



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Collège A	
Michel GEOFFROY (Président de l'Université des Antilles)	Procuration à Mme Cassin
Suzy DUFLO (Pr)	Absente
Laurence ROMANA (Pr)	Absente
Collège B	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Présente
Sainte-Croix RAUZDUEL (MCF)	Présent
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente
BIATSS	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent
Etudiants	
Allan COLONNETTE	Présent
James LARROUY	Représenté par Mme Déroche
Personnalités extérieures	
Laurence CORENTHIN	Présente
Gladys DEBS	Procuration à Mme Odacre
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Procuration à M. Rauzduel
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Excusée
Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Excusé
Membres de droit	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable Administrative et Financière du Pôle Guadeloupe/DGS Adjointe de l'université des Antilles)	Présente
Personnel du Pôle universitaire	
Elise MIGNOT (gestionnaire administrative)	Absente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 14h00.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

Nota bene : il est à noter que Monsieur Audebert a indiqué être porteur de la procuration de Madame Romana. Après vérification, il apparaît que la situation administrative de Madame Romana ne lui permettait pas de donner procuration ce jour.

	Nombre
Présents	8
Procurations	3
Absents	4
Total	15

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du relevé de décisions du conseil de Pôle du vendredi 03 novembre 2023

B- Affaires ressources humaines

Campagne d'emplois ATER - année 2024

C- Affaires financières

Ventilation budget initial 2024

D- Affaires institutionnelles

Conventions

E- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit le conseil par des propos liminaires où une revue des événements qui se sont tenus sur les campus du pôle durant ces derniers mois est présentée.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe note les questions diverses. Elles sont au nombre de trois.

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du vendredi 03 novembre 2023

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le relevé de décisions du conseil de pôle du vendredi 03 novembre 2023.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur l'approbation du relevé de décisions du précédent conseil de pôle du 03 novembre 2023.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	11
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	10

Le relevé de décisions du conseil de pôle du 03 novembre 2023 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

B. Affaires ressources humaines

Campagne d'emplois ATER - année 2024

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le tableau de la campagne d'emplois ATER - année 2024.

Madame la RAF de Pôle/DGSA indique les compléments d'informations sur les sections CNU des postes de l'UFR SJE, de la faculté Roger Toumson et de l'IUT. Elle ajoute que pour le poste de l'IUT l'avis favorable du conseil de la composante a été reçu et que ce tableau a été voté à l'unanimité par les membres du CSAS le 18 janvier 2024.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau de la campagne d'emplois ATER – année 2024.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	11
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	11

Le tableau de la campagne d'emplois ATER – année 2024 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

C. Affaires financières

Ventilation du budget 2024

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le tableau de ventilation du budget 2024. Elle présente le budget prévisionnel du pôle avec les recettes (SCSP, droits universitaires, montant des projets CVEC et ressources propres) versées au pôle et les dépenses prévisionnelles. Elle indique que la taxe d'apprentissage est directement versée aux composantes. Elle précise les critères d'attribution des sommes aux composantes soit 100% des droits universitaires alloués aux composantes avec un complément de SCSP en fonction des

dépenses liées à la location d'espaces sportifs, de l'éloignement géographique, du vieillissement des locaux de la composante ou encore du domaine des enseignements scientifiques.

Monsieur Haral précise que le budget n'est pas présenté en équilibre et souhaiterait qu'on distingue les crédits de fonctionnement des crédits d'investissement.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe affirme que le montant des dépenses présenté est réel et est conforme aux charges à couvrir. Elle précise que le budget rectificatif permettra de retrouver un budget à l'équilibre.

Madame la RAF de Pôle/DGSA précise qu'il est vrai qu'un budget doit être en équilibre mais qu'il doit être aussi sincère et correspondre effectivement aux dépenses incompréhensibles réelles.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe affirme que la non distinction des crédits de fonctionnement et d'investissement s'inscrit dans une volonté de simplification afin de permettre une meilleure compréhension par les membres du conseil.

Monsieur Rauzduel s'interroge sur le montant du marché de nettoyage et souhaite avoir des informations complémentaires.

Madame la RAF de Pôle/DGSA répond à M. Rauzduel concernant le marché nettoyage en confirmant qu'il s'agit d'un marché onéreux qui comporte des prestations journalières sur les trois campus et la mise à disposition de produits ménagers. Il faut aussi noter que des prestations ponctuelles peuvent être aussi ajoutées.

Monsieur Audebert note une amélioration de la présentation par rapport au budget 2023. Il indique qu'un acte prévisionnel doit répondre à deux objets qui sont validés en instance à savoir l'équilibre budgétaire même s'il n'est pas sincère et souhaite que les axes stratégiques soient indiqués. Il s'interroge sur l'utilisation du budget et indique qu'il ne votera pas ce document illégal. Il indique que le tableau budgétaire qui lui est présenté n'est pas un budget et qu'il ne révèle aucune orientation politique.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lui précise que le vote s'effectue sur la ventilation du budget pour les composantes et qu'il s'agit d'une présentation d'un budget prévisionnel.

Monsieur Haral indique qu'en 2018, les dépenses d'électricité étaient plus élevées. En 2022, il note une baisse de 20% soit une baisse de 43% de la consommation en KW/h sur cette période. Il précise que la différence entre l'utilisation du nombre de KW/h et le montant des factures est due à l'augmentation du coût de l'électricité. Il affirme que l'objectif de réduction de la consommation en électricité de l'établissement a été atteint et qu'avec les panneaux photovoltaïques qui doivent être mis en place, la consommation sera encore réduite.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise à M. Haral qu'il est encore possible d'améliorer la gestion de l'énergie afin de diminuer la consommation électrique. En effet, l'utilisation des panneaux photovoltaïques doit être optimisée. Cependant, des coûts de maintenance viendront augmenter les dépenses du pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond à Monsieur Audebert en lui indiquant qu'elle connaît ses priorités pour le budget dont le pôle dispose. Elle précise que ses orientations politiques en terme budgétaire sont claires et que la sécurité est une priorité dans sa mandature. En effet, de nombreux matériels sont vieillissants et demandent des réparations ponctuelles.

Monsieur Audebert indique qu'il ne votera pas le tableau de ventilation qui lui est présenté car il estime que les composantes n'ont pas suffisamment de budget pour fonctionner. Il indique qu'il lui a été rapporté que les UFR sollicitent des rallonges, pense qu'il y aura une réaction étrange des collègues et trouve qu'il s'agit de sommes ridicules et grotesques.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond en indiquant qu'aucune composante n'a fait de demande de rallonge et qu'elle travaille en relation régulière avec les doyens et directeurs. Elle précise que les composantes fonctionnent avec leur budget et qu'elle prend pour preuve le fait qu'au budget rectificatif, très peu de composantes ont fait une demande de complément. Elle indique que les RAF des composantes échangent quotidiennement avec la RAF de Pôle/DGSA. La répartition des dépenses relevant du pôle et celles relevant des composantes est très claire. Elle rappelle que le montant des charges incompréhensibles est élevé. Elle indique que le pôle travaille en équipe et en concertation avec les composantes.

Madame la RAF de Pôle/DGSA indique disposer de retours positifs des RAF et que la prise en charge des dossiers par le pôle de l'ensemble des équipements du pôle permet un suivi très efficace.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que les fonds CVEC permettent un fonctionnement plus fluide, une démarche participative sous forme de projets pour les étudiants et permettent de répondre à leurs besoins. Les composantes jouent le jeu avec de belles réalisations telles que les salles de vie qui ont été mises en place pour les étudiants de l'IUT et de l'INSPE grâce aux fonds CVEC.

Monsieur Audebert indique qu'il a le sentiment que d'année en année il est répété qu'on n'a pas de budget et qu'on ne va pas le chercher. Il maintient qu'il s'agit d'un budget « famélique ». Il indique que grâce à son ancienneté de 23 ans dans l'établissement, il échange sur le terrain avec les deux pôles, toutes les composantes et tous les services et a des retours négatifs. Ceci explique, d'après lui, qu'il ait été élu en premier sur les sept listes du collège BIATSS en Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lui répond que c'est sans doute pour ces raisons qu'elle aussi est élue Vice-présidente du Pôle Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau de ventilation du budget initial 2024.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	11
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	10

Le tableau de ventilation du budget 2024 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

D. Affaires institutionnelles

Conventions

Madame la RAF de Pôle/DGSA présente le tableau des 13 conventions : 3 conventions de l'UFR SEN, 2 de l'UFR SJE, 1 de l'UFR STAPS, 2 pour la mission vie des campus, 3 de l'UFR Humanités caribéennes et enfin 2 conventions de l'IUT.

Monsieur Audebert évoque son souhait de voter les conventions séparément et non en bloc. Il s'étonne que la convention Sciences Po n'ait pas de disposition financière.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que le tableau facilite la lecture et la compréhension pour les administrateurs au vu de nombre de conventions. Sur le tableau, on retrouve des informations concernant la composante, le partenaire, l'objet de la convention, la période et les dispositions financières. Elle précise qu'il est possible de discuter sur chaque convention et elle rappelle qu'il est également possible de voter une convention séparément en cas de besoin. Concernant la convention Sciences Po, elle précise que c'est un partenariat établi entre l'UFR Roger Toumson et l'institut d'études politiques de Paris. Elle remémore qu'il s'agit de la régularisation d'une convention que lui-même, Monsieur Audebert, a voté en conseil d'administration sans poser de question.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	11
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	11

Le tableau des conventions a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

E. Questions diverses

Monsieur Audebert souhaite savoir la « manœuvre » qui a été mise en place pour l'invalidation du scrutin de l'élection de la directrice du département d'ingénierie de l'UFR SEN.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lui demande d'explicitier le mot « manœuvre ».

Monsieur Audebert revient sur le terme en disant qu'il s'agit d'une opération d'invalidation.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'il ne s'agit pas de « manœuvre » mais que le Doyen de l'UFR SEN demande à ce que la procédure administrative réglementaire soit appliquée et respectée pour cette élection comme pour toutes les autres de l'UFR.

Monsieur Haral informe qu'il a été sollicité par le CROUS au sujet des squatteurs qui seraient situés au niveau de la bibliothèque départementale devant le campus de Fouillole.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe dit que le conseil départemental a été informé de ce problème par courrier et que les squatteurs ont depuis quitté les lieux.

Monsieur Rauzduel demande des informations concernant les retombées suite aux visites de délégations étrangères.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que ces visites sont un point de départ pour de futurs échanges afin de développer des projets de collaboration internationaux, en lien avec la Direction des relations internationales.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie chaque élu de sa présence et lève la séance à 14h50.